

# Le 5 mai, en France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 18

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191026>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Le 5 mai, en France.

On sait que les fêtes du centenaire de 1789 seront ouvertes par la commémoration solennelle de la première séance des *Etats généraux*, convoquée par Louis XVI, et qui, par la fermeté et la sagesse des élus de la nation, devinrent l'*Assemblée nationale*.

Cette commémoration sera célébrée à Versailles demain, 5 mai, ainsi que dans toutes les communes de France.

« La convocation des Etats généraux de 1789, dit un écrivain, est en quelque sorte l'acte de naissance de la France nouvelle, elle a marqué la fin d'une société et l'avènement d'un monde. »

Nous pensons en conséquence que quelques détails historiques sur cette date mémorable, intéresseront nos lecteurs.

Avant 1789, on donnait le nom d'*Etats généraux* aux assemblées de députés des trois ordres de la nation : clergé, noblesse et tiers-état. Le droit de convoquer les Etats généraux n'appartenait qu'au roi. Les nobles et les ecclésiastiques étaient convoqués à domicile, les paysans et les bourgeois à son de trompe, au prône, ou par affiches publiques. Les Etats n'étaient constitués qu'après que le roi leur avait ouvert la bouche, suivant l'expression du temps ; souvent il assistait à plusieurs séances. Tantôt les trois ordres délibéraient dans une salle commune, tantôt dans des salles séparées.

Les représentants du tiers, c'est-à-dire ceux des communes, de cette classe qui n'appartenait ni au clergé ni à la noblesse, ne pouvaient exprimer leurs plaintes qu'à genoux, et étaient relégués dans un coin de la salle, tandis que le clergé et la noblesse se tenaient debout autour du trône.

En 1789, la France se trouvait dans une situation déplorable par les fautes accumulées du gouvernement, qui avaient abouti à un déficit de 115,000,000 dans le revenu. D'un autre côté, le peuple souffrait, accablé d'impôts et de charges de toute sorte, tandis que la noblesse et le clergé regorgeaient de privilèges. Aussi la convocation des Etats généraux imposée par l'opinion publique, dut-elle être acceptée bon gré malgré par les hautes sphères. Il s'agissait, à tout prix, d'ap-

porter un remède à un état de choses qui ne pouvait se prolonger.

Il fut décidé, malgré de puissantes oppositions, que le tiers-état aurait une *double représentation*, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que la noblesse et le clergé réunis, puisque les deux ordres privilégiés ne formaient qu'une minorité imperceptible dans la nation. Des millions de paysans et d'hommes appartenant aux classes illettrées étaient ainsi appelés à la vie politique.

Les Etats généraux furent ouverts à Versailles, le 5 mai 1789. Un incident caractéristique vint montrer qu'on n'était plus au temps où les députés du peuple se traînaient à genoux. Quand le roi eut achevé son discours d'ouverture et qu'il se fut couvert, les membres des ordres privilégiés se couvrirent également, suivant la coutume. La plupart des députés du tiers en firent autant. Un frémissement d'indignation parcourut les rangs de la noblesse et du clergé. Le roi alors se découvrit, n'osant repousser et ne voulant pas autoriser l'égalité dont s'emparait résolument le tiers.

Les députés des communes se réunirent le lendemain, déclarant qu'ils attendaient les deux autres ordres pour délibérer en commun. C'était la question capitale du vote par tête ou du vote par ordre. La noblesse et le clergé, qui entendaient conserver ce dernier, qui ne donnait jamais au tiers-état qu'une voix contre deux, quelque nombreux qu'il fût, étaient réunis dans des salles séparées et résistèrent obstinément pendant plus de six semaines. Un grand nombre de curés, cependant, sentant qu'ils appartenaient au peuple, n'étaient retenus que par la subordination ecclésiastique et n'attendaient que l'occasion pour se réunir au tiers.

Après de vains efforts pour amener la réunion, on prit une décision énergique. Le 10 juin, Sieyès prononça cette fameuse phrase au sein de l'assemblée : *Coupons le câble, il est temps!* Et le 17 juin, il fit décréter que l'assemblée du tiers qui représentait les nonante-six centièmes de la nation, se constituerait sous le titre d'*Assemblée nationale*.

Bientôt, dans l'assemblée du clergé, les curés emportent la majorité pour la réunion au tiers ; mais, pour l'empêcher, le 20 juin, le roi fait fermer la salle des séances. Prévenus trop tard, les députés se présentent à la porte et sont repoussés par la force. Tous s'accordent sur la

nécessité de tenir séance. Les voilà errants sous la pluie à travers la ville. Le peuple ému les acclame au passage ; et sur l'avis de Guillotin on se rend à la *salle du Jeu de Paume*.

Là, dans les transports d'un enthousiasme inexprimable, l'assemblée, présidée par Bailly, prononce le serment mémorable de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Le lendemain, séance dans l'église St-Louis, où 134 curés et quelques prélats viennent se réunir au tiers. Le surlendemain, séance royale où le roi parle en maître absolu, annule les décisions de l'assemblée, maintient les dîmes, les droits féodaux, la distribution des ordres et se déclare seul juge des réformes à opérer. Puis il ordonne aux députés de se retirer, pour se réunir le lendemain dans les salles affectées à leur ordre respectif. La noblesse et une partie du clergé se retirent. Les communes demeurent assises au milieu d'un silence solennel. Le maître des cérémonies entre et réitère les ordres du roi. C'est alors que Mirabeau, de sa voix tonnante, lui adresse la fameuse apostrophe : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici de par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des bayonnettes!*

Et l'assemblée, environnée de troupes, continue avec calme ses délibérations et déclare que ses membres sont inviolables. — Le roi comprit dès lors le danger qui le menaçait et consentit à la réunion des ordres. Mais en réalité les projets de dissoudre l'assemblée par la force n'étaient que différés. On continuait les préparatifs menaçants ; Paris était entouré de troupes.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Versailles, l'agitation augmentait à Paris. Le renvoi du ministre Necker, la formation d'un ministère hostile à la révolution, la concentration d'une armée sous Paris, amenèrent l'insurrection du 14 juillet et la prise de la Bastille. Louis XVI dut céder sur tous les points. Necker fut rappelé, Bailly devint maire de Paris, Lafayette commandant de la milice nationale, et la cocarde tricolore fut adoptée.

Désormais assurée de son existence, l'assemblée poursuivit ses grands travaux, non sans lutte, car par la réunion des ordres elle avait amené dans son sein ses ennemis et ceux de la liberté.

Le 4 août au soir, cette assemblée, composée de tant d'éléments divers, donna à la France et au monde un spectacle extraordinaire. Le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon prirent l'initiative glorieuse du rachat de certains droits féodaux et de l'abolition des autres. Ils parlèrent avec chaleur contre la tyrannie féodale, dont eux-mêmes étaient les héritiers. D'autres suivirent, offrant tour à tour l'abandon de leurs privilèges. Le clergé inférieur fut admirable; de pauvres curés allèrent jusqu'à offrir leur casuel, que l'assemblée émue n'accepta point.

L'attendrissement, l'enthousiasme, étaient au comble. Après les privilèges des classes vinrent ceux des provinces et des villes, que les députés venaient en foule déposer sur l'autel de la patrie. Ces scènes se prolongèrent jusqu'à deux heures du matin. Jamais le grand cœur de la France n'éclata d'une manière plus touchante dans sa sensibilité enthousiaste et dans ses entraînements généraux.

Le président de la République assistera à la fête de demain, accompagné des ministres et de sa maison militaire. Après avoir été reçu par la Municipalité de Versailles, il se rendra en face de l'hôtel des Menus-Plaisirs, où l'on a construit une estrade couverte.

C'est là, que sera inaugurée la plaque commémorative du centenaire de la réunion des Etats généraux, qui est destinée à être fixée contre le mur extérieur d'un pavillon, situé au n° 17 de la rue des Chantiers. C'est dans le mur de clôture du jardin de ce pavillon, que se trouve la porte par laquelle le tiers-état entra dans la salle des Etats généraux, qui n'était alors qu'une simple construction en bois.

Voici le texte de l'inscription qui sera gravée en lettres d'or sur la simple plaque de marbre noir, mesurant 2 mètres sur 1 m. 65.

#### ICI

les Etats généraux se sont réunis  
le 5 mai 1789  
et, constitués en Assemblée Nationale  
le 20 juin suivant,  
ont tenu leurs séances  
jusqu'au 15 octobre.

#### Bien vêtu et mal nourri.

Nous empruntons les lignes suivantes à un long et intéressant travail publié dans la dernière livraison de la Bibliothèque Universelle, sous le titre : *La cuisine à la mode* :

« De nos jours, on veut en tout du bon marché; il n'en est point en cuisine à la mode; et, pour avoir une « bonne table, » il faut beaucoup d'argent. Le luxe, que les progrès de l'outillage et ceux des sciences industrielles ont mis, en matière de toilette, à la portée du plus grand nombre, n'y est point du tout en matière de cuisine. Au contraire, le renché-

rissement des denrées alimentaires a, depuis le commencement du siècle, marché parallèlement avec l'abaissement des prix des objets manufacturés. Le résultat de ce double mouvement est, qu'à voir le vêtement, tout le monde semble riche, tandis qu'à pénétrer dans l'intérieur des familles, tout le monde paraît être contraint d'observer la frugalité. Il n'y a que les gens vraiment beaucoup plus à l'aise qui jouissent d'un bon ordinaire; en d'autres termes, les classes moyennes sont bien vêtues et mal nourries.

Il est vrai cependant que l'on mange beaucoup mieux aujourd'hui dans les classes moyennes que l'on ne mangeait il y a seulement 20 ou 30 ans; mais on mange moins, et il faut à l'homme, pour le bon fonctionnement de son organisme, un certain volume d'aliments. Qu'on demande aux médecins combien on compte aujourd'hui d'anémiques de plus qu'on n'en comptait autrefois. L'anémie est devenue si générale que, même dans les maladies inflammatoires, on a abandonné la pratique des saignées. Les toniques et les reconstituants sont devenus la base de la médication à la mode. On n'entend plus parler de d'anémie; on ne voit plus que des gens qui, faute de globules rouges, ne peuvent réagir contre les attaques dont leur frêle constitution est l'objet. Pourquoi cela? C'est, qu'ainsi que nous venons de le dire, on ne peut faire bonne chère qu'avec beaucoup d'argent, et qu'aujourd'hui tout le monde a le tort de s'attacher aux jouissances matérielles et de vouloir faire bonne chère, non en recherchant les aliments sains, mais en retranchant sur la quantité pour ajouter à leur délicatesse.

Le contraire s'est produit dans le vêtement: on a retranché sur la qualité pour ajouter à la quantité. La paysanne portait autrefois des jupes de droguet inusables; un habit se transmettait de père en fils. Aujourd'hui, les étoffes sont sans solidité, mais elles sont élégantes et à vil prix. On les achète sans compter et, bien qu'elles soient moins belles qu'autrefois, on est, en dépensant relativement moins, beaucoup mieux habillé. *Bien vêtu et mal nourri* est donc en réalité la devise du plus grand nombre. On pourrait citer des centaines et des milliers de personnes qui vont vêtues comme des riches et qui mangent comme des pauvres. De nombreuses femmes surtout retranchent absurdement sur leur ordinaire, pour ajouter non moins absurdement à leur toilette.

Et que veut-on que soient les cons-

titutions et les santés, que veut-on que devienne la race avec de telles aberrations? L'anémie et la névrose, la névrose et l'anémie sont les deux ailes qui l'emportent là où vont les vieilles lunes et les neiges d'antan.

Ah! « guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère, » disait le bonhomme Chrysale, et il avait cent fois raison! Soignons d'abord, soignons bien notre corps, non par des raffinements idolâtres, mais par la charité que nous devons aux autres et à nous-mêmes. Y a-t-il rien de plus cruel que la mauvaise santé, non-seulement pour nous, mais pour notre entourage? Y a-t-il rien de plus fâcheux que de donner le jour à des êtres malades? Rien de plus propre à empoisonner la vie de famille et de société que l'humeur irritable et changeante qui résulte d'une excessive nervosité? Le devoir de charité envers notre corps est aussi impérieux que le même devoir envers notre âme: plus peut-être, car le premier contient le second; et, si les religions ascétiques ont paru contredire ce principe, c'a été le plus souvent par suite d'une opinion exagérée sur la valeur de la frugalité. Nourrissons-nous sans trop de recherches, mais avec le soin nécessaire pour conserver, intacte et saine, notre « guenille, » et pour cultiver en nous ce sens gustatif et olfactif qui concourt, comme tous nos autres sens, au développement total de notre individu. »

#### Fausse alerte.

Un de nos jeunes campagnards, désireux de courir un peu le monde, avait trouvé une place de portier dans une maison de Paris, par l'entremise d'un parent qui y est établi depuis plusieurs années. Le jeune homme, qui n'avait jamais vu que son village, part pour Paris, où il arrive à 2 heures du matin, prend un fiacre et arrive à l'adresse indiquée. Il donne tout juste au cocher les 45 sous qu'il lui doit pour une course de nuit, puis il cherche la sonnette et ne sait pas la trouver. Au mur de la maison, un petit cadre rouge abritait sous la vitre un bouton électrique. On lisait au-dessus : *Avertisseur*, et c'était tout. Le cocher, furieux de n'avoir pas reçu de pourboire, surtout pour une course de nuit, enfonce le petit carreau, et dit à son voyageur: « Poussez le bouton et attendez. » Puis, il tourne bride et s'en va bon train.

Notre brave Vaudois, croyant pousser le bouton pour se faire ouvrir, avait tout simplement poussé le bouton de l'avertisseur pour les incendies.